

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30/12/2015

- Ratification de la nomination de Monsieur Abdelkader ZGOULLI, en qualité d'Administrateur.
- Distribution des jetons de présence.
- Rectification de la 3ème et de la 4ème résolution du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05/02/2015.
- Pouvoirs en vue des formalités.

ZITOUNA TAKAFUL
Société Anonyme au capital de 15.000.000 dinars
RC N° :B01100102011- MF N° : 1183749/MPM/000

**PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 DECEMEBRE 2015**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la nomination de Monsieur Abdelkader ZGOULLI, en qualité d'Administrateur pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Mohamed BICHIOU qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2015.

Mr. Abdelkader ZGOULLI accepte sa nomination et déclare qu'il ne se trouve dans aucun cas d'incompatibilité, d'interdiction ou de déchéances prévues par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de rectifier la première résolution de l'Assemblée Générale ordinaire du 05/02/2015 comme suit :

«L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer les jetons de présence au membres du Conseil d'Administration comme suit :

Les jetons de présence sont attribués directement aux Administrateurs personnes physiques, aux représentants des Administrateurs personnes morales et aux Administrateurs représentant l'Etat Tunisien».

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de rectifier la troisième et la quatrième résolution du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05/02/2015 enregistré à la Recette des Finances de l'API en date du 12/02/2015 sous le N° 15801543 Quittance N°1935 comme suit :

• **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la décision de cooptation de Monsieur Mohamed BICHIOU pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Mohamed Ali CHEKIR qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2015.

Monsieur Mohamed BICHIOU remercie les actionnaires de leur confiance et déclare accepter la fonction d'Administrateur qui lui a été attribuée.

• **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance de la décision de La Commission Nationale de Gestion d'Avoirs et des Fonds objets de Confiscation ou de Récupération en faveur de l'Etat lors de sa réunion N°50 du 06 Novembre 2014, décide de mettre fin au mandat d'administrateur de Monsieur Mohamed Ali CHEKIR.

L'Assemblée Générale Ordinaire remercie vivement Monsieur Mohamed Ali CHEKIR pour sa contribution au développement de l'activité de ZITOUNA TAKAFUL.

En conséquence la composition du Conseil d'administration sera comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de
ETAT Tunisien	2014
ETAT Tunisien	2014
Société AL KARAMA HOLDING SA	2016
Société BANQUE ZITOUNA SA	2016
Société PORTEFEUILLE INVEST SARL	2016
Monsieur Mahfoudh BAROUNI	2016
Monsieur Makrem BEN SASSI	2015
Monsieur Mohamed BICHIOU	2015

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à